

MAIRIE DE LES MESNEUX
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 MARS 2015

L'An deux mil Quinze, le 02 Mars à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, Maire de la Commune. (Date de la convocation : 25 Février 2015)

PRESENTS (es) :

Messieurs GILLET, PIGER, FERY, BINET, LE BOT, GOURDIER, LECLERC.
Mesdames MOINDJIE, TILLY, DEVILLE, CAILLAT, DESSOY.

ABSENTS (es) : M. ARZILLIER, M. BAUDOU (Pouvoir à M. GILLET), M. SEVERIN (Pouvoir à Mme DESSOY)

Monsieur Philippe PIGER a été nommé Secrétaire. Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1 - Délibération n° 02/2015 : Vote du Compte Administratif 2014/Budget Principal.

2 - Délibération n° 03/2015 : Affectation du résultat de l'exercice 2014 (sans reprise anticipée préalable et après vote du C.A) Inscription des restes à réaliser – Décisions relatives au Budget 2015

3 - Délibération n° 04/2015 : Compte de gestion 2014 dressé par le Receveur de Reims Banlieue/Commune de Les Mesneux – Pas de Budget annexe

4 – Délibération n° 05/2015 : Instruction des autorisations d'urbanisme par la C.C.C.V.

5 – Délibération n° 06/2015 : Vente de l'auto-laveuse KARCHER à la commune de Ormes

6- Délibération n° 07/2015 : Convention de mise à disposition des locaux communaux à l'ASC Les Mesneux

Permanences pour la tenue du bureau de vote :

Les permanences ont été établies pour les deux tours des élections départementales des 22 et 29 Mars prochain. Un tableau récapitulatif sera adressé à chaque futur assesseur très prochainement.

Prélèvements TASCOM 2012-2013-2014 :

Un arrêt du Conseil d'Etat du 16/07/2014 ayant annulé le prélèvement au titre de la TASCOM sur la Dotation Générale de Fonctionnement des Communes, Mme le Maire a adressé un courrier à M. le Préfet de la Marne en date du 05/12/2014 afin de prétendre au remboursement des sommes réglées par notre commune sur les exercices 2012-2013-2014.

Par courrier du 15/01/2015, M. le Préfet nous fait part de son refus, notifiant que pour être recevable, ce recours administratif doit être présenté dans un délai de 2 mois à compter de la notification du versement.

Plusieurs collectivités concernées par ce prélèvement ont demandé à l'Association des Maires de la Marne de les soutenir dans leurs démarches, ainsi le comité directeur a autorisé, le 07 Février dernier, la négociation d'un « prix de groupe » auprès d'un cabinet d'avocats. Ceci étant fait, il a été négocié la somme de 1 000 € H.T au titre des honoraires facturables dès le dépôt de la demande, puis 10 % des sommes recouvrées en cas de succès de la procédure.

Considérant que la somme « prélevée à tort » représente pour la commune de Les Mesneux environ 33 000 €, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à prendre contact avec l'avocat proposé par l'Association des Maires de la Marne et à engager les frais nécessaires.

Investissements 2015 prévus par les commissions :

La commission communication fait part au Conseil Municipal qu'elle est en cours de recevoir différentes sociétés afin de prévoir le remplacement du photocopieur de la Mairie.

La commission voirie et bâtiments informe également qu'elle est en cours de demande de devis pour l'agrandissement du columbarium.

La commission vie locale a travaillé sur les festivités de fin d'année.

La commission finances devra travailler prochainement sur les taux d'imposition 2015.

Divers : Parking à vélo pour l'école, achat de poubelles pour l'extérieur, achat de guirlandes lumineuses (1 transversale et fixes...)

Questions diverses :

- Le sens unique de la rue des Mottes sera mis en place prochainement.

- Certains panneaux de zone 20 devront être mis en place.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le Lundi 30 Mars 2015

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 10 Mars 2015 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

LES MESNEUX, le 02 MARS 2015.
LE MAIRE,

SIGNATURES DES PARTICIPANTS CM DU 02 MARS 2015

MME DESSOY	MR GILLET	MR ARZILLIER	MR GOURDIER
MR BAUDOU	Mr SEVERIN	MME CAILLAT	MME DEVILLE
MR FERY	MME TILLY	MR LE BOT	MR LECLERC
Mr BINET	MME MOINDJIE	MR PIGER	